

Récapitulatif des niveaux de vulnérabilités

Le tableau ci-dessous récapitule les niveaux de vulnérabilités retenus pour chacun des zonages environnementaux au 12/06/2020. Il accompagne les cartes de vulnérabilités présentées à ce jour. Pour retrouver le suivi des débats et les argumentaires ayant conduit à cette classification, merci de vous reporter au tableau zonages_envirotx_040520

DREAL BFC – 12/06/2020

	Secteurs où l'exploitation de carrière est réglementairement interdite	Secteurs à présomption d'interdiction	Secteurs de vulnérabilité MAJEURE	Secteurs de vulnérabilité FORTE	Secteurs de vulnérabilité MOYENNE
Milieux naturels / Biodiversité	<p>Coeur du Parc national des forêts</p> <p>Réserve naturelle nationale</p> <p>Arrêtés de protection de Biotope</p> <p>Réserve biologique intégrale ou dirigée</p> <p>Forêts de protection</p>	<p>Réserve naturelle régionale</p> <p>Sites du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et du conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté</p> <p>Coeurs de biodiversité inscrits dans le plan de parc du parc naturel régional du Haut-Jura</p> <p>Espaces naturels sensibles de département (non cartographié)</p> <p>Zones de mesures compensatoires (non cartographié)</p>	<p>ZSC Natura 2000 les plus sensibles (cf liste annexe)</p>	<p>ZNIEFF de type 1</p> <p>Autres ZSC Natura 200</p> <p>ZPS Natura 2000</p> <p>Aire d'adhésion du parc national des forêts</p> <p>Parcs naturels régionaux</p>	<p>ZNIEFF de type 2</p> <p>Réservoirs et corridors du SRCE de Bourgogne et de Franche-Comté</p>
Cumul d'enjeux : Milieux naturels / Biodiversité : zones de cumul d'enjeux			<p>ZNIEFF de type 1 incluses dans un PNR ou dans le PN</p> <p>Toute ZSC incluses dans un PNR ou dans le PN</p> <p>ZPS incluses dans un PNR ou dans le PN</p>	<p>ZNIEFF de type 2 incluses dans un PNR ou dans le PN</p>	
	<p>Zone loi littorale : rives du lac de Vouglans, bande de 100mètres</p> <p>Lits mineurs, bras secondaires et bras morts (non cartographié)</p> <p>Bande de 50 mètres de part et d'autre de la limite du lit mineur des cours d'eau de 7,5m de large et plus, 10 sinon (non cartographié)</p> <p>Espaces de mobilité des cours d'eau (non cartographié)</p> <p>Périmètre de protection de captage immédiat et rapproché (non cartographié)</p>	<p>Espaces du conservatoire du littoral</p> <p>Périmètres de protection des sources minérales avec déclaration d'intérêt public (non cartographié)</p>	<p>Têtes de bassin (cours d'eau ayant un rang de Strahler de 1 ou 2)</p> <p>Lit majeur des cours d'eau en très bon état écologique</p> <p>Lit majeur des cours d'eau labellisés « rivières sauvages »</p> <p>Lit majeur des vallées ayant subi une très forte extraction (hors périmètre du SDAGE LB) (non cartographié à ce jour)</p> <p>Lit majeur des portions de cours d'eau arrêtées comme zone de frayères à brochet (partiellement cartographié)</p>	<p>Lits majeurs des cours d'eau</p> <p>Territoires en déséquilibre quantitatifs avérés</p> <p>Frayères (autre que frayères à brochet) (partiellement cartographié)</p> <p>Périmètre de protection de captage éloigné (non cartographié) hors cas de vulnérabilité majeure</p> <p>Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type karstique ou fissuré et non exploité pour l'alimentation en eau potable (bassin RMC)</p>	<p>Territoires en risque de déséquilibre quantitatif</p> <p>Milieux humides (partiellement cartographié)</p> <p>Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type profond ou sous-couverture (bassin RMC)</p> <p>Nappes à réserver à l'alimentation en eau potable (bassin LB)</p> <p>Masse d'eau stratégique de l'Albien – Cénomaniens Captif (bassin SN)</p>

Eau et milieux aquatiques	<p>Vallées ayant subi une très forte extraction (périmètre du SDAGE LB) (non cartographié à ce jour)</p> <p>Zones de préservation stratégique pour l'AEP future au sein de la Masse d'eau des alluvions de la Bassée (Bassin SN)</p> <p>Bassins versants d'alimentation des réservoirs biologiques du bassin Loire-Bretagne (cas des carrières en eau uniquement) (non cartographié)</p>		<p>Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type alluvionnaire (bassin RMC)</p> <p>Ressources stratégiques dont l'aquifère est de type karstique ou fissuré et aujourd'hui exploité pour l'alimentation en eau potable (bassin RMC)</p> <p>Masse d'eau stratégique des alluvions de la Bassée selon le référentiel actuel (bassin SN)</p> <p>PPE des captages exploitant un aquifère alluvionnaire ou karstique (non cartographié, à venir)</p> <p>AAC des captages exploitant un aquifère alluvionnaire ou karstique (non cartographié, à venir)</p> <p>Zones humides (non cartographié)</p> <p>Réservoirs biologiques</p> <p>Bassins versants d'alimentation des réservoirs biologiques des bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse (cas des carrières en eau uniquement) (non cartographié)</p>	<p>Aires d'alimentation de captages, bassin d'alimentation de captages hors cas de vulnérabilité majeure (non cartographié, à venir)</p> <p>Zones d'alimentation des sources d'eau minérale (non cartographié)</p>	<p>Systemes karstiques affleurants</p>
Cumul d'enjeux : eau et milieux aquatiques			<p>Lits majeur dans des territoires en déséquilibre quantitatif ou en risque de déséquilibre quantitatif</p>		
Patrimoine	<p>Sites classés</p> <p>Parcelles protégées au titre des monuments historiques</p>	<p>Sites patrimoniaux remarquables</p> <p>Biens du patrimoine mondial</p> <p>Arrêtés de protection de géotope</p>	<p>Biens du patrimoine mondial – zone tampon</p> <p>Grands sites et Opérations Grands Sites (OGS : non cartographié à ce jour)</p>	<p>Sites inscrits</p>	<p>Paysages remarquables (non cartographié)</p>
Agriculture, sols		<p>Espaces boisés classés (non cartographié)</p>		<p>Territoires AOC (non cartographié)</p>	